



Commune
de
MAZAMET

Extrait du Registre des Délibérations du C

Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le 04/05/2026

ID : 081-218101632-20260422-2026_DEL72-DE



Séance du 22 AVRIL 2026

2026 / 03 / 59

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux	
EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 30
REPRESENTES	: 02
ABSENT	: 01
VOTANTS	: 32

Date de Convocation : 15 AVRIL 2026

Date d’Affichage : 15 AVRIL 2026

Secrétaire de Séance : Séverine ARMERO

Étaient présents :

FABRE Olivier, MAUREL Agnès, ASSÉMAT Christophe, ALBERT Corine, BANCAL Philippe, PÉNÉLA Wilfried, ISSA Dolorès, CÈNES Frédéric, ARMERO Séverine, CAUQUIL Fabrice, ESTRABAUD Josiane, FABRE Marie, BEZIAT Philippe, BERNARD Céline, CÈNES Alexandre, TOURNAIRE Christelle, BERBESSOU Michel, LE COZ Carole, MARTIN Christophe, GOMEZ-MONTERO Rachel, CROSES Dominique, ILISESCU Razvan, LE BOZEC Sylvie, NICOLAS Lionel, LAVAL Amandine, BRIANT Jean-Michel, BOUMELID Sonia, SÉNÉGATS David, SÉNÉGAS Sophie, DURAND Christian.

Étaient représentés :

KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José par ARMÉRO Séverine
BAILOT Cédric par SÉNÉGATS David

Était absent :

AMALRIC André

OBJET : Modification du dispositif d’aide à l’implantation commerciale et du règlement d’attribution

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal,

Considérant que le maintien du commerce et de l’artisanat de proximité constitue aujourd’hui un enjeu fort, tant pour des raisons économiques que sociales ;

Considérant que si ce commerce peut être une source économique importante, il est aussi source de dynamisme, de convivialité et d'animation de la ville ;

Considérant qu'afin de préserver la diversité de l'activité commerciale et de lutter contre les vacances commerciales, le Conseil Municipal peut mettre en place un système d'incitation à la reprise ou à l'installation de nouveaux commerces dans les secteurs commerciaux de ville,

Vu l'article L. 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux conditions d'attribution des subventions,

Vu le règlement d'attribution modifié ci-après annexé ;

DECIDE, après en avoir délibéré,

- D'étendre le périmètre d'aide aux secteurs contigus désignés ci-après :
 - Boulevard Sout
 - Avenue Georges Guynemer (du bas de la rue jusqu'à l'intersection avec la rue de Boutonnet)
- D'approuver le règlement modifié annexé ci-après.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

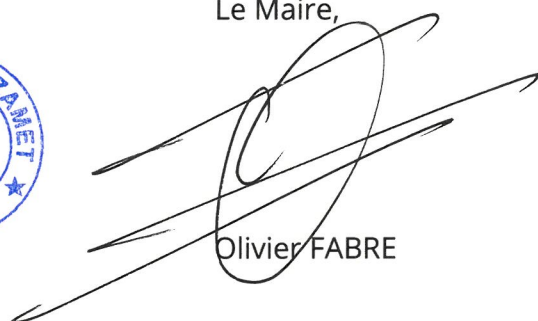
Pour extrait conforme,
La Secrétaire de séance,



Séverine ARMÉRO



Le Maire,



Olivier FABRE

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture
Et certifié exécutoire le*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication